



Préfecture de la Meuse
40 Rue du Boug
55000 Bar-Le-Duc

Objet : Dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale – Site 1 AMCF Contrisson

Contrisson, le 27 octobre 2025

Monsieur le Préfet,

La société AMCF exploite une usine de production de tôles prélaquées sur son site 1 à Contrisson, soumise à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Depuis l'arrêté préfectoral n°2003-3118 du 11 décembre 2003, le site a connu des évolutions techniques et organisationnelles, entraînant des changements significatifs des installations et des aspects environnementaux.

Dans ce contexte, et pour répondre à une demande de l'Inspection des Installations Classées, la société AMCF dépose un dossier de demande d'autorisation environnementale concernant son site 1 de production de tôles prélaquées à Contrisson.

Par ailleurs, dans le cadre de la trajectoire nationale de neutralité carbone et afin d'aller au-delà des exigences réglementaires en matière d'émissions industrielles, AMCF s'engage dans un programme de modernisation et de transition énergétique comprenant notamment :

- Projet UVEB à horizon 2028-2031 : remplacement du séchage au gaz naturel par un procédé UV non thermique, réduisant d'environ 30 % les émissions de GES.
- Modernisation du traitement des eaux et réduction de la consommation d'eau : système plus performant pour maîtriser les rejets et optimiser l'utilisation de l'eau.
- Evolution progressive de la capacité de production, pouvant atteindre 600 000 tonnes par an à horizon de dix ans, sous réserve de l'évolution favorable des conditions économiques et politiques.

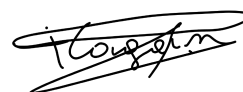
Ces projets s'inscrivent non seulement dans le cadre réglementaire applicable, mais également dans une démarche proactive de performance environnementale et d'amélioration continue, traduisant la volonté d'AMCF d'inscrire son activité dans une logique de développement industriel responsable et durable.

Conformément à la procédure, nous vous transmettons le dossier complet de demande d'autorisation environnementale, comprenant :

- le plan de masse et le plan des abords,
- le dossier administratif et technique,
- l'étude d'impact et l'étude de dangers,
- la note de présentation et le résumé non technique,
- ainsi que l'ensemble des annexes associées.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.



M. Pascal Magain
CEO France, Benelux, UK